

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire



L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 30a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Autorisation donnée au Maire pour les dépenses d'investissement à mandater dans la limite d'un quart du budget précédent – Budget Ville

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-1 stipulant que les communes ont la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- Vu les budgets communaux pour l'exercice 2022,
- Considérant que le budget primitif Ville sera voté en avril 2023,

Après en avoir délibéré, approuvé par 26 voix pour et 6 abstentions

1- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif Ville 2022 pour 2 368 000 €.

Chapitre	Article	Quart du BP
13 - Subventions d'investissement	1316 - Autres établissements publics locaux	1 000.00
Total 13 - Subventions d'investissement		1 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	504 000.00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		504 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	90 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	2032 - Frais de recherche et de développement	6 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	24 000.00
Total 20 - Immobilisations incorporelles		120 000.00
204 - Subventions d'équipement versées	20421 - Biens mobiliers, matériel et études	70 000.00
Total 204 - Subventions d'équipement versées		70 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	38 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2152 - Installations de voirie	26 000.00
21 - Immobilisations corporelles	21534 - Réseaux d'électrification	9 000.00
21 - Immobilisations corporelles	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	5 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	15 000.00
21 - Immobilisations corporelles	21611 - Acquisition objets d'Art	1 000.00
21 - Immobilisations corporelles	21612 - Restauration objets d'art	8 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2168 - Autres collections et œuvres d'art	1 000.00
21 - Immobilisations corporelles	21821 - Véhicule	73 000.00
21 - Immobilisations corporelles	21822 - Gros matériel p/véhicules	3 000.00
21 - Immobilisations corporelles	21832 - Matériel informatique	22 000.00
21 - Immobilisations corporelles	21834 - Matériel de téléphonie	16 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2184 - Mobilier	4 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	19 000.00
Total 21 - Immobilisations corporelles		240 000.00
23 - Immobilisations en cours	23121 - En cours réseaux de voirie	131 000.00
23 - Immobilisations en cours	23122 - En cours chemins ruraux	12 000.00
23 - Immobilisations en cours	23124 - En cours Aménagement de terrains	40 000.00
23 - Immobilisations en cours	23131 - En cours hôtel de ville	58 000.00
23 - Immobilisations en cours	23132 - En cours bâtiments scolaires	43 000.00
23 - Immobilisations en cours	23137 - En cours autres bâtiments publics	898 000.00
23 - Immobilisations en cours	23138 - En cours autres constructions	125 000.00
23 - Immobilisations en cours	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	126 000.00
Total 23 - Immobilisations en cours		1 433 000.00
27 - Autres immobilisations financières	2761 - Créances pour avances en garanties d'emprunt	1 000.00
Total 27 - Autres immobilisations financières		1 000.00
TOT GENERAL		2 368 000.00

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 09 DEC. 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 09 DEC. 2022

DBA - 06/12/22